

REGLEMENT SECTION DANSE

CONSIGNES PENDANT LE COURS

Les élèves doivent arriver en cours dans une tenue adaptée à la pratique de la danse et avoir les cheveux attachés. Le port de bijoux, montres est interdit pendant les cours. En cas de perte ou de vol, les A.I.L. ne pourront être tenus responsables.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Pendant toute la durée de leur présence dans le cours, il est demandé aux élèves de ne pas crier ou parler fort dans l'enceinte et à l'extérieur du bâtiment pour ne pas gêner le déroulement des cours.

L'utilisation du téléphone portable est interdite pendant le cours.

Les accompagnateurs non-danseurs ne sont pas admis dans la salle de danse.

COURS D'ESSAI (Pour les nouveaux adhérents uniquement)

Le nouvel adhérent bénéficie d'un cours d'essai, à l'issue duquel il devra confirmer définitivement ou non son inscription.

GALA DE FIN D'ANNEE (fin juin)

Les A.I.L. organisent un gala annuel auquel participent tous les niveaux de danse. La date du gala qui se fera en deux fois avec la même représentation, **l'après-midi et le soir**, sera communiquée aux parents le plus tôt possible. La présence des élèves aux répétitions et aux représentations du gala est **obligatoire**. Les parents sont tenus d'avertir au plus tôt le professeur en cas d'absence de l'élève lors du gala de fin d'année.

Les costumes de scène sont fournis. Une caution est demandée à l'inscription. Elle sera rendue au retour des costumes après le spectacle. Une participation aux **frais de spectacle sera demandée à l'entrée** à toute personne désirant regarder la représentation de fin d'année.

STAGES

Des stages de danse pourront être organisés pendant les vacances scolaires. Ils feront l'objet d'une tarification distincte et d'une inscription spéciale à chaque stage.

DROIT A L'IMAGE

Les AIL se réservent le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits et n'ayant pas fait part de leur désaccord, par écrit, à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image des A.I.L.

ABSENCE

En cas d'absence prolongée du professeur, les cours seront reportés dans la mesure du possible.

COMMUNICATION

Les A.I.L. attirent l'attention des adhérents et des responsables légaux sur l'importance de communiquer au plus vite des coordonnées valides (mail – portable) pour que les échanges puissent se faire dans de bonnes conditions.

L'association ne saurait être tenue pour responsable si les coordonnées ne sont pas actualisées et les informations non reçues.

BENEVOLES

L'association A.I.L., dont vous êtes usager dès l'inscription de votre enfant, est une association loi 1901. Elle fonctionne grâce aux cotisations des adhérents, aux dons et aux événements qu'elle organise mais aussi grâce à l'implication de ses membres.

Les personnes responsables de l'association sont toutes bénévoles (hors enseignants). Elles assurent le bon fonctionnement des sections et sont à votre écoute pour toute question.

Pour l'organisation du gala de fin d'année, il est important que les parents des élèves s'intègrent dans le projet en rendant possible la présence aux cours et aux répétitions et en proposant éventuellement leur aide pour l'encadrement lors de ces répétitions et des représentations du gala.